

# Déchets Végétaux,

## faut-il les brûler ?

Comme annoncé précédemment, la fermeture de la décharge de "La Glacière" va augmenter la taxe des ordures ménagères (TEOM) de 20 %.

En effet, faute d'avoir anticipé, le SIVADES est contraint de transporter nos déchets dans les Bouches du Rhône (coût 3 millions €), sans parler de l'absurdité écologique que cela représente.

### LE BON DÉCHET, C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

Il faut donc trouver, dans l'urgence, une solution réaliste : réduire notre production de déchets et doter le syndicat de l'outil de traitement adapté, ce qui n'est pas le plus simple. Dans le "Vivre à La Roquette" n° 36, nous avons vu l'intérêt de composter les déchets verts : tontes de gazon, feuilles mortes, épluchures. Or, à la Roquette, 88 % de la population habite en villas avec jardin et si tout le monde compostait, notre production de déchets baisserait de 40 %, notre facture aussi !

#### Au fait, avez vous un composteur ???

Cependant, reste le problème des déchets verts, non compostables directement : branchages... A noter que les feuilles mortes, broyées ou non se compostent très facilement.

### QUE FAIRE DES BRANCHAGES ET AUTRES RÉSIDUS D'ÉLAGAGE ?

Rappel : si vous faites intervenir un professionnel, vous pouvez apporter gratuitement en déchetterie vos déchets verts, à condition de l'accompagner.

Sinon, il vous reste quatre solutions : la poubelle, la déchetterie, brûler ou broyer.

**Les mettre dans votre poubelle.** La pire des solutions, à 150 € le traitement de la tonne de déchets, ne vous plaignez pas de votre taxe (TEOM).

**Les apporter en déchetterie :** c'est possible à condition d'avoir un petit terrain, donc une production modeste.

Sinon...il faut un camion.

### BRÛLER, C'EST POLLUER.

La pollution atmosphérique est un facteur de risque important pour la santé : cancers, maladies cardio-vasculaires, respiratoires... D'ailleurs, la récente directive européenne du 21 mai 2008 fixe des seuils à ne pas franchir pour les particules fines. La combustion de végétaux, souvent chargés d'eau, est incomplète et produit ces dangereuses particules. Elle émet des polluants : hydrocarbures aromatiques polycycliques, des dioxines, des furanes...

**Un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture essence qui parcourt 8500 km ou que 5 mois de chauffage d'un pavillon chauffé au fioul...**

C'est d'ailleurs pour cette raison de santé publique que de nombreux maires interdisent tout brûlage qui représente un facteur de risque important pour les insuffisants respiratoires, asthmatiques... Mais, à La Roquette, de nombreux terrains sont grands. Interdire le brûlage, sans proposer de solution serait irréaliste et pénalisant.

### BROYER : C'EST LA SOLUTION ÉCOLOGIQUE

A condition d'être équipé d'un bon appareil (200 € - 350 €), broyer permet de rajouter les broyats de branches dans le compost, avec tous les avantages de cet amendement gratuit. Mais cela permet aussi de récupérer le broyat, appelé BRF (bois



raméal fragmenté) et de l'utiliser comme paillage au pied de vos plantations ce qui induit une économie d'eau (le BRF réduit l'évaporation), de désherbant (le paillage étouffe les mauvaises herbes), de transport et réduit le poids de vos déchets. De plus, le BRF, en se décomposant recrée l'éco-système souterrain et restructure le sol. C'est le must !

Composter les déchets verts fermentescibles, broyer les résidus d'élagage, c'est économique, responsable et citoyen.

Alors, on le fait ce geste pour la planète ?

